

Contribution à la conférence de presse du mercredi 15 mars 2023  
10h00–11h00, Politforum Käfigturm, Berne

## Effets du THC sur le corps et le psychisme

*Dr. med. Gabriella Hunziker, médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie,  
membre du comité de l'association Jeunesse sans drogue*

*L'étude de l'UNICEF «La santé mentale des jeunes» sur la situation en Suisse en 2021 a révélé qu'un tiers des jeunes de 14 à 19 ans en Suisse sont concernés par des problèmes psychiques. Les possibilités de traitement sont difficiles à trouver, car les psychiatres pour enfants et adolescents travaillent déjà à la limite de leurs possibilités. Les enfants et les adolescents doivent parfois attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous pour un traitement. La légalisation du cannabis aggraverait encore les problèmes psychiques, ce qui entraînerait une charge supplémentaire pour le système de santé.*

Du fait de ma longue expérience professionnelle en tant que psychiatre, je ne peux en aucun cas me rallier au projet de réglementation/légalisation du cannabis en Suisse.

L'exemple de l'Etat américain du Colorado montre que le nombre de consommateurs de cannabis augmente considérablement après une légalisation. Depuis la légalisation en 2012, le taux d'intoxications et d'hospitalisations liées au cannabis y a plus que doublé. En l'espace de quatre ans, la consommation chez les 12–17 ans a doublé, bien que la consommation ne soit légalisée qu'à partir de 20 ans. Le nombre d'abandons scolaires dus à la consommation de drogues a considérablement augmenté. De même, le nombre de traitements d'urgence en raison de la consommation de cannabis a plus que doublé. Nous ne devons pas répéter les mêmes erreurs en Suisse.

Le cannabis est une drogue très efficace qui modifie l'humeur et la perception et qui comporte des risques considérables pour la santé, surtout chez les enfants et les adolescents. Sa consommation comporte des risques physiques, psychiques et sociaux importants. Contrairement à la nicotine et à l'alcool, le cannabis intervient directement dans le développement du cerveau de l'adolescent, car le *tétrahydrocannabinol* (THC) se fixe dans le cerveau sur les récepteurs cannabinoïdes.

L'adolescence représente une phase critique dans le développement du cerveau. Pendant la puberté, le cerveau subit de vastes processus de développement. De nouvelles connexions doivent être établies pour que le cerveau fonctionne de manière optimale. La consommation régulière de cannabis avant l'achèvement de la maturation du cerveau (environ 25 ans) peut entraîner des troubles durables. Elle affecte la pensée et la mémoire, augmente le risque de

troubles anxieux, de dépression et de psychose et compromet la réussite scolaire et la formation professionnelle.

L'une des conséquences les plus graves de la consommation de cannabis est la psychose, qui peut se traduire par des troubles de la perception tels que des hallucinations auditives et/ou visuelles ou un délire de persécution. Ces troubles peuvent être passagers ou persistants. Il peut également évoluer vers la schizophrénie. Souvent, les personnes atteintes de ce trouble ne sont plus en mesure de travailler sur le premier marché du travail et sont tributaires d'une rente AI dès leur plus jeune âge.

Une raison importante des risques élevés liés à la consommation de cannabis est l'augmentation constante de la concentration de THC. Selon «Addiction Suisse», la teneur en THC du cannabis était d'environ 3% dans les années 80, alors que l'on trouve aujourd'hui des produits à base de cannabis contenant 40% ou plus de THC. Les produits mélangés à des cannabinoïdes synthétiques constituent un danger supplémentaire, car ils entraînent souvent des intoxications et peuvent avoir des effets secondaires fatals.

Même si la consommation de cannabis est souvent associée à «traîner» et à «s'amuser», il existe un risque accru de devenir criminel et violent, comme l'a montré une étude publiée en 2015. *Martin Killias*, criminologue et professeur de droit pénal, a étudié les liens entre la consommation d'alcool et de cannabis et la délinquance dans le cadre d'une enquête représentative menée auprès de plus de 4000 écoliers suisses (étude internationale ISRD-3). En tant que criminologue, il s'est notamment intéressé, lors de l'analyse des données, à la question de savoir si la consommation de cannabis entraînait un comportement punissable (délinquance) dans la même mesure que celle de l'alcool (bière/vin ou boissons fortement alcoolisées). Il en est ressorti un résultat surprenant: le cannabis est arrivé en tête pour tous les types de délinquance et de violence. Pour le professeur Killias, les résultats de l'étude sont clairs: la consommation de cannabis entraîne plus de délinquance que la consommation d'alcool.

Le projet de réglementation/légalisation du cannabis envoie un mauvais signal! Il conduit à l'idée erronée que le cannabis est inoffensif. De nombreux jeunes et adultes vivent dans cette erreur fatale, qui coûte cher à notre société et nuit socialement, psychologiquement et physiquement à d'innombrables jeunes. Il ne s'agit pas de noircir le tableau, mais de prendre sérieusement en compte les expériences faites jusqu'à présent et les nouvelles connaissances. L'acceptation par l'Etat de la consommation de cannabis par les adultes en tant que «produit récréatif» banalise les risques et compromet la prévention et l'information.

La teneur généralement élevée en THC du cannabis, les études scientifiques sur les effets négatifs sur le corps et le psychisme, le risque de dépendance et la nette augmentation de la délinquance liée à la consommation de cannabis sont des faits qui montrent clairement que toute libéralisation ou légalisation de cette drogue est irresponsable vis-à-vis de la jeunesse.